PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1^{er} août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le vingt-huit juillet deux mil vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Simone VALOT, Maire.

Présents

. CASENOVE Claire

. HUMBERTJEAN Christine

. PICOT Didier

. DALOZ Jean-Marie

. KERN Isabelle

. VALOT Simone

. FONTANIER Marilyne

. LINIGER Mathieu

. VANDELLE Irène

<u>Absents excusés</u>: AL-GHAZI Yves, CUSSEY Alain et VALLET Jean-Noël. <u>Absents</u>: CHEVASSU Marc, GIRARDOT Maxime et SPRICH Aurélien.

Secrétaire de séance : HUMBERTJEAN Christine

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023
- 2. Périscolaire : tarifs et règlement pour l'année 2023-2024
- 3. Remboursement de frais à un adjoint
- 4. Convention avec le SYDED pour la réalisation d'un audit énergétique et étude de faisabilité du bâtiment au 10, rue du Bourg-Sec
- 5. Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 6. Régularisation d'un échange de terrain rue de la Louvotière
- 7. Questions diverses

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare la séance ouverte à 20h30

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité, soit à 9 voix Pour.

2. Périscolaire : tarifs et règlement pour l'année 2023-2024

. <u>Tarifs 2023-2024</u> (DCM 2023/023) Mme la Maire présente le bilan du service périscolaire, restauration et garderie, pour l'année 2022/2023. Celui-ci affiche un déficit de 32 119.32€.

Elle présente ensuite le prévisionnel en actualisant uniquement le poste des salaires des agents communaux. Ce prévisionnel affiche un déficit de 30 762.73€.

Mme la Maire précise que le Château d'Uzel, fournisseur des repas, va augmenter ses prix de 0.17€/repas.

Mme le Maire propose de répercuter cette hausse sur les tarifs de la restauration en augmentant le prix du forfait du midi des 3 Quotients Familiaux de 0.17€/repas.

Quant aux tarifs de la garderie, elle propose le maintien.

L'exposé entendu, le Conseil accepte, à 9 voix Pour, la proposition de Mme la Maire et fixe les tarifs suivants :

Quotients familiaux	Pourcentage applicable	TARIFS		
		Midi Garderie		lerie
		Forfait *	Midi sans repas	Matin et Soir
			(cas d'allergie alimentaire)	3000
≤ 800 €	- 20 %	4.49 €	0.58 €	0.55 €
>800€ et ≤1200 €	0 %	6.72 €	2.80 €	1.00 €
> 1200 €	+ 10 %	7.37 €	3.40 €	1.10 €

*Décomposition du tarif midi				
Repas	our info.) Garderie midi			
3.96 €	0.53€			
3.96 €	2.76€			
3.96 €	3.41€			

. Règlements 2023-2024

(DCM 2023/024) Aucune modification n'étant nécessaire, Mme la Maire propose au conseil de reconduire les règlements du service périscolaire, cantine et garderie, ci-annexés et qui avaient été approuvés l'année dernière.

Le Conseil accepte la proposition à 9 voix Pour.

3. Remboursement de frais à un adjoint

(DCM 2023/025) Mme la Maire explique que l'adjointe au Maire, Mme Marilyne FONTANIER, a effectué l'achat du cadeau de départ en retraite de Mme Conception BARROCA, ATSEM, à savoir un album photo.

Mme la Maire présente la facture réglée à la société MONALBUMPHOTO d'un montant de 54.90€ et propose le remboursement.

Mme FONTANIER ne prenant pas part au vote, le conseil accepte à 8 voix Pour de rembourser cette somme à l'adjointe.

4. <u>Convention avec le SYDED pour la réalisation d'un audit énergétique et étude de faisabilité du bâtiment au 10, rue du Bourg-Sec</u>

(DCM 2023/026) Mme la Maire explique au Conseil qu'elle a contacté le Conseil Départemental et le SYDED pour une étude du bâtiment des logements du 10, rue du Bourg-Sec.

Le SYDED propose un service pour le compte de ses collectivités adhérentes qui consiste à faire réaliser par des bureaux d'études spécialisés des audits énergétiques de bâtiments existants et des études de faisabilité de chaufferies bois, avec ou sans réseaux de chaleur.

Pour ces prestations, le SYDED a passé un accord-cadre à marchés subséquents afin de rationaliser et simplifier la procédure de consultation.

La commune pourrait donc profiter de ce dispositif pour réaliser un audit énergétique / une étude de faisabilité de chaufferie bois avec réseau de chaleur pour ce bâtiment.

Le SYDED assure le préfinancement ainsi que le règlement de la prestation au Bureau d'études. Le paiement est versé après validation de la bonne réalisation de la prestation. Le SYDED fait son affaire de l'obtention des subventions auprès de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche Comté (70%).

Pour formuler une demande au SYDED, la commune doit :

- passer une convention avec le SYDED ayant pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement de la prestation
- s'engager en temps utile à signer la convention précitée
- à payer au SYDED le reste à charge (déduction faite des subventions). Le montant exacte du reste à charge sera précisé après le résultat de la consultation réalisée par les services du SYDED avec un montant maximal de 2 000 €.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil, à 9 voix Pour,

- autorise Mme la Maire à signer en temps utile la convention pour la réalisation de l'étude;
- autorise l'inscription des dépenses correspondantes au budget de la commune ;
- désigne Mme la Maire en tant que « référent ».

5. Renouvellement de la ligne de trésorerie

(DCM 2023/027) Mme la Maire explique au Conseil que la ligne de trésorerie qui avait été renouvelée l'an dernier auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 200 000 € arrive à échéance le 30 septembre prochain.

Mme la Maire propose de la renouveler et présente au Conseil la proposition reçue de la Caisse d'Epargne :

. Montant : 200 000 €

. Durée: 1 an

. Taux : €str + marge 1.20 % (€str = 3.402 % au 14.07.2023, taux interbancaire de la zone euro).

. Frais de dossier : Néant

. Commission d'engagement : 0.20 %

. Commission de mouvement : Néant . Commission de non utilisation : 0.0500 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts . Calcul des Intérêts : Exact /360. Paiement des Intérêts : Trimestriel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit à 9 voix Pour, accepte la proposition et autorise Mme la Maire à signer avec la Caisse d'Epargne les pièces nécessaires à cette nouvelle ligne de Trésorerie.

6. Régularisation d'un échange de terrain rue de la Louvotière

(DCM 2023/028) Mme la Maire explique au Conseil que la succession Gilbert CUSSEY est en cours ainsi que la vente de la maison située rue de la Louvotière.

Le notaire s'est aperçu qu'une partie de terrain communal était englobé dans la propriété.

En effet une délibération avait été prise le 18 février 1971 actant un échange de terrain avec M. Marcel VAUCHEZ pour élargir la rue de l'Arborétum et l'angle de celle de la Louvotière mais l'acte d'échange n'a jamais été établi.

Après s'être rendu sur place, le géomètre de la commune s'est chargé de régulariser le dossier.

Cet échange ne portant pas atteinte aux fonctions assurées par les voies de circulation et n'étant plus à usage du public, il propose à Mme la Maire de déclasser la parcelle référencée E 889 d'une surface de 1.28 ares du domaine public au domaine privé de la commune.

Mme la Maire présente le procès-verbal du géomètre en date du 27 juillet dernier et propose donc au Conseil de procéder à ce déclassement et demande l'autorisation de vendre cette parcelle aux héritiers de M. Gilbert VAUCHEZ, à savoir M. Louis VAUCHEZ et Mme Elisabeth VAUCHEZ, pour l'euro symbolique et prise en charge de la moitié des frais de notaire et de géomètre.

L'exposé de Mme la Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit à 9 voix Pour, accepte la proposition et autorise Mme la Maire à signer avec les deux héritiers VAUCHEZ l'acte d'échange correspondant.

7. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Liste des délibérations de la séance du 1er août 2023

NUMERO	<u>INTITULÉ</u>
2023/023	Service Périscolaire, Cantine et Garderie, : Tarifs
2023/024	Service Périscolaire, Cantine et Garderie, : Règlements : maintien
2023/025	Remboursement de frais : Adjointe FONTANIER - Cadeau retraite ATSEM
2023/026	Bâtiment logements - 10, rue du Bourg-Sec: Convention SYDED - Audit
	énergétique et Etude faisabilité
2023/027	Ligne de trésorerie – Caisse d'Epargne : Renouvellement – 200 000 €
2023/028	Echange terrains – régularisation : Succession VAUCHEZ – rue de la Louvotière

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
HUMBERTJEAN Christine	aut w	VALOT Simone	
SECRETAIRE		MAIRE	

